

Emplacements Réservés		
N°	ER	Désignation
1		Emplacements d'intérêt collectif
2		Extension du langage
3		Urban zone / au des boudins / rue Pontgou

- UB

Centre bourg
- UBe

Village de la Croix de Chauvne (non desservi par le réseau d'assainissement collectif)
- UD

Zone périphérique du bourg à vocation pavillonnaire
- UDe

Hameau du Buisson Vert (non desservi par le réseau d'assainissement collectif)
- UG

Zone d'équipement d'intérêt collectif
- UH

Zone d'activités
- UHa

Zone d'activités du Lac
- 1AU

Zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
- 2AUH

Zone à urbaniser, à vocation principale d'activité (ouverture conditionnée par une révision du P.L.U.)
- A

Zone agricole
- Ar

Zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- Art

Zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- Ahp

Ecart résidentiel au sein de la zone agricole
- Ahp

Ecart résidentiel au sein de la zone agricole à forte valeur patrimoniale
- Ahr

Ecart résidentiel au sein de la zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- Ahrf

Ecart résidentiel au sein de la zone agricole où est identifié le risque de mouvements souterrains (caves) - risque fort
- Ap

Zone agricole à valeur paysagère
- N

Zone naturelle protégée
- Nh

Ecart résidentiel au sein de la zone naturelle
- Nhp

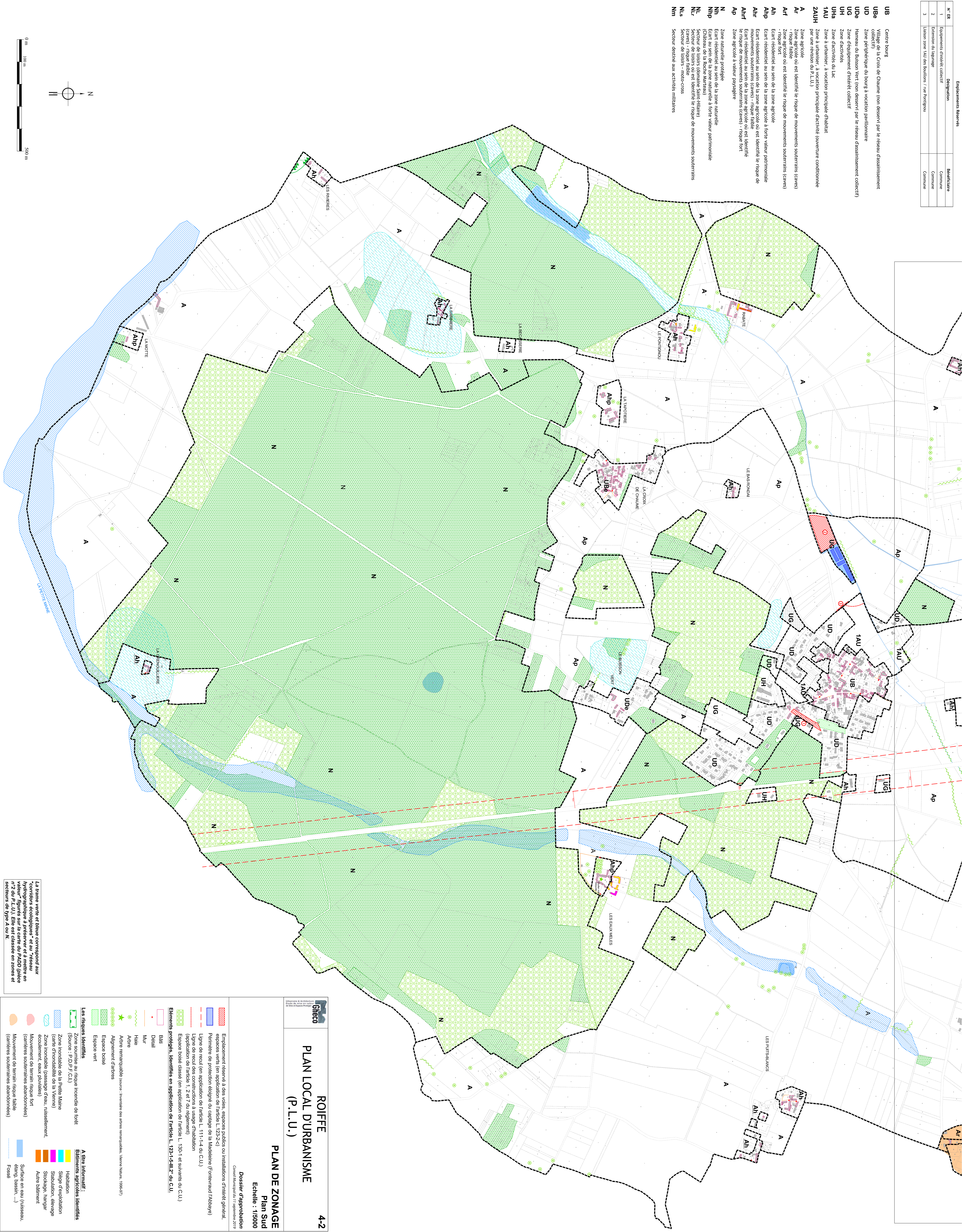
Ecart au sein de la zone naturelle à forte valeur patrimoniale (château de la Roche Marteau)
- NL

Secteur de loisirs (domaine Saint-Clément)
- NLr

Secteur de loisirs (domaine Saint-Clément) - risque de mouvements souterrains (caves) - risque faible
- NLs

Secteur de loisirs - moto-cross
- Nm

Secteur destiné aux activités militaires



Roiffe

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

4-2

Roiffe

PLAN DE ZONAGE Plan Sud

Echelle : 1/5000

Dossier d'approbation

Comité Municipal du 17 septembre 2019

Emplacement réservé à des voies, espaces publics ou installations d'intérêt général.

Espaces verts (en application de l'article L. 123-2-c)

Périmètre de protection éloigné du cadastre de la Madeleine (Fontevraud l'Abbaye)

Ligne de recul (en application de l'article L. 111-1-4 du C.U.)

Ligne de recul des constructions à usage d'habitation (application de l'article 1, 2 et 7 du règlement)

Espace boisé classé (en application de l'article L. 130-1 et suivants du C.U.)

Bâti

Détail

Mur

Halle

Arbre remarquable (source : Inventaire des arbres remarquables, Mairie Nature, 1996-97)

Alignement d'arbres

Espaces boisés

Espaces verts

Les risques identifiés

Zone soumise au risque incendie de forêt

Zone inondable de la Petite Maine

Carte d'inondabilité de la Vienne

Zone inondable (passage d'eau, ruissellement, écoulement, eaux pluviales)

Mouvement de terrain risque fort (carrées solitaires abandonnées)

Mouvement de terrain risque faible (détruit, bassin, ...)

Fossé

A titre informatif :

Bâtiments agricoles identifiés

Habitation

Site d'exploitation

Stabilisation, élevage

Stockage, hangar

Autre bâtiment